

Le Bois de la Boulaie

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Randonnée à travers le bois de la Boulaie, le long des étangs et dans le parc du château de la Houssaye.

Au départ de l'église, parcourez la campagne de Saint Laurent-du-Mottay en découvrant l'architecture des Mauges et les vergers qui font la réputation de l'Anjou.

Un parcours avec peu de dénivelé à faire entre amis ou en famille !



Visorando



Randonnée n°4414842

Durée :	3h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.7km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	70m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	71m		
Point haut :	137m	Commune :	Saint-Laurent-du-Mottay (49410)
Point bas :	61m		



Description

(D/A) Stationnez près de l'église de Saint-Laurent-du-Mottay pour un départ Place de l'Eglise en suivant le **balisage Jaune**.

Vous êtes sur une portion du GR®3, après avoir emprunté la Rue de la Mare pendant quelques mètres, dirigez-vous à droite dans la Rue de la Houssaye que vous longerez jusqu'au Calvaire.

(1) Dirigez vous à droite du calvaire et continuez dans le sentier jusqu'à l'étang que vous contournez par la droite. Poursuivez dans le chemin vers l'hippodrome et effectuez une succession de virages gauche/droite jusqu'au lieu-dit "La Réholière".

(2) À l'intersection au niveau des vergers, tournez à gauche dans le chemin puis à droite puis de nouveau à gauche en longeant les allées bocagères en poursuivant sur le GR®3. Vous apercevrez un moulin sur votre gauche. Continuez sur le chemin puis tournez à droite jusqu'à la Marcheboire.

(3) Vous quittez le GR®3, en empruntant la route goudronnée sur votre gauche. À l'intersection, filez tout droit jusqu'à la D 222 que vous **traversez prudemment**.

(4) Dirigez-vous dans le chemin en face pendant 1,2 km à travers champs.

(5) À l'intersection en T, poursuivez sur le chemin à droite entre les champs et le Bois de la Boulaie, puis empruntez le sentier à gauche du champ. Dirigez-vous entre les champs pendant 400 m jusqu'à la D250.

(6) Tournez à droite sur la route goudronnée au Vernay, Rue de la Libération. Traversez le hameau, longez la D250 **prudemment** pendant environ 500 m.

(7) À la croix, dirigez-vous à droite dans le chemin puis retournez au point (5) en longeant le Bois de la Boulaie.

(5) À l'intersection en T, filez tout droit à travers champs jusqu'aux Freches.

(8) Après avoir longé les bâtiments agricoles, poursuivez sur la gauche en empruntant la route goudronnée jusqu'à la Coulommière que vous traversez. Bifurquez à droite dans le sentier à travers champs et bois, puis filez pendant 1 km.

Points de passages

D/A - Église Saint-Laurent (Saint-Laurent-du-Mottay)

N 47.351133° / O 0.950247° - alt. 78m - km 0

1 Calvaire

N 47.349719° / O 0.952068° - alt. 84m - km 0.26

2 Intersection vergers

N 47.349959° / O 0.96373° - alt. 72m - km 1.54

3 La Marcheboire

N 47.343362° / O 0.965383° - alt. 82m - km 2.69

4 Chemin après croisement

N 47.339254° / O 0.959787° - alt. 99m - km 3.33

5 Bois de la Boulaie

N 47.332278° / O 0.947553° - alt. 129m - km 4.6

6 Le Vernay

N 47.331487° / O 0.940637° - alt. 116m - km 5.19

7 Croix

N 47.326991° / O 0.938443° - alt. 128m - km 5.72

8 Les Freches

N 47.335608° / O 0.945287° - alt. 126m - km 7.2

9 Château de la Houssaye

N 47.344831° / O 0.951898° - alt. 91m - km 8.57

10 Chemin près des bois - Rue de la Houssaye

N 47.347385° / O 0.951741° - alt. 81m - km 9.03

D/A - Église Saint-Laurent (Saint-Laurent-du-Mottay)

N 47.351158° / O 0.950369° - alt. 78m - km 9.7

(9) Tournez à gauche et dirigez-vous vers le Château de la Houssaye que vous pouvez admirer sur votre droite. Continuez jusqu'à la D222 à proximité des Jardins de la Houssaye que vous longerez pendant 200 m à droite.

(10) Dirigez-vous à gauche à travers les bois jusqu'à rejoindre le lieu-dit de l'Étang. Vous reviendrez alors sur vos pas par le GR®, en retrouvant le calvaire déjà passé à l'aller.

(1) Faites le chemin inverse jusqu'à retrouver le point de départ Place de l'église (D/A).

Informations pratiques

16 % de voie goudronnée.

A proximité

L'Écurie des Fées - hippodrome : l'Écurie des Fées s'étale sur un domaine de 25 hectares doté de 35 boxes, un rond de débouillage, des paddocks, et une piste en sable de 1300 m avec un dénivelé important.

Leur spécialité : le débouillage qui consiste à amener le cheval à accepter une selle, un filet et un cavalier ou à accepter de tracter un attelage et à comprendre et exécuter des ordres de base. Pour des raisons de sécurité, pour vous, les cavaliers et les chevaux, restez sur le sentier sans vous approcher de l'hippodrome.

L'Anjou reine des pommes : saviez-vous que d'après le dictionnaire de pomologie d'André Leroy, sur 152 variétés de poires et 52 de pommes, 7 poires et 5 pommes seraient directement originaires des Mauges ?

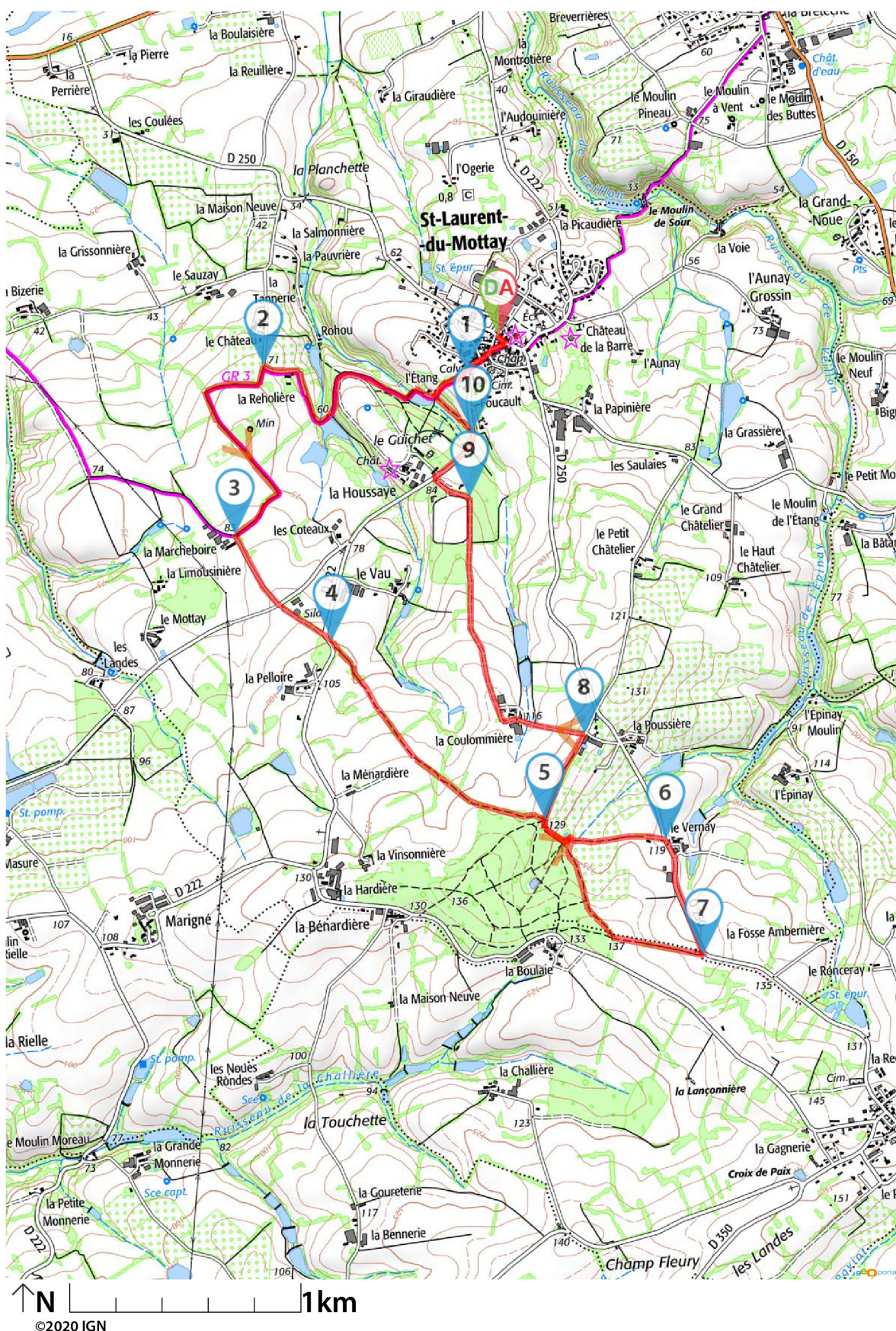
La Salle Prévôtale : en terminant votre randonnée passez par la salle prévôtale dans la mairie de Saint-Laurent-du-Mottay. Cette ancienne bâtisse fut la demeure de douze prévôts (officier de gendarmerie). On peut admirer dans la salle du rez-de-chaussée, une salle de justice richement décorée, un plafond orné de solives cannelées et d'une poutre centrale sculptée de médaillons représentant des monstres ainsi qu'une vaste cheminée comportant une scène de l'annonciation en haut relief.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-de-la-boulaie/>

En savoir plus : ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

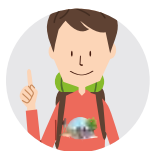


Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

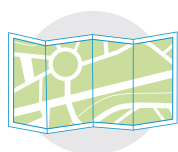
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



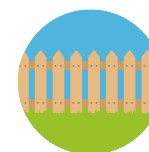
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



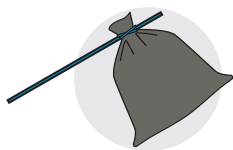
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.